Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

LOUVRE Lens

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2025

Conseil d'administration du	28 mars 2025 à 16h00
Date de convocation	13 mars 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REAULX, Laurence DES CARS, Philippe DUQUESNOY, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Caroline JOLY, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO
Pouvoirs	Jean-Yves LARROUTUROU à Laurence DES CARS, Henri LOYRETTE à Kim PHAM, Frédéric SALAT-BAROUX à Aline FRANÇOIS-COLIN, Ariane THOMAS à Olivier GABET
Excusés	Christelle BUISSETTE, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Mady DORCHIES-BRILLON, Sabine FINEZ, Bertrand GAUME, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Caroline MELONI, Souraya NOUJAIM, Sylvain ROBERT, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK, Ariane THOMAS
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Valérie BIEGALSKI

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

LOUVRE Lens

Délibération n°2025_008

Création, révision et clôture des autorisations d'engagement (AE) et des autorisations de programme (AP)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1977,

Vu la délibération n° 2022-201 en date du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2022-211 en date du 16 décembre 2022 relative à l'AP « éclairages muséographiques »,

Vu les délibérations n° 2023-235 et n° 2024-265 en date du 2 octobre 2023 et du 3 juillet 2024, relative au programme de la refonte de la Galerie du Temps,

Vu les délibérations n° 2023-228 et n° 2023-239 en date du 4 juillet 2023 et du 12 décembre 2023, relative à l'AE « Animaux Fantastiques »,

Vu la délibération n° 2024-254 en date du 22 mars 2024 relative à la création et la révision des AP et des AE,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

LOUVRE Lens

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

La présente délibération prévoit l'ouverture d'une AE pour l'exposition « Gothiques », la clôture de l'AE « Animaux Fantastiques » ainsi que de l'opération de renouvellement des éclairages muséographiques et la révision des AP et AE en cours.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver :

1) L'ouverture de l'AE « Gothiques »
2) La révision de l'AE « Exils » et du programme de « refonte de la Galerie du Temps »
3) La clôture de l'AE « Animaux Fantastiques » et du programme des éclairages muséographiques

.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

LOUVRE Lens

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver ce présent rapport et les éléments repris en annexe qui lui a été soumis.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze,
Directrice de l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

ANNEXE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT (AE)
BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2025

1/ REVISION DE L'AE "EXILS"

Situation actuelle

Montant de l'autorisation d'engagement 2024	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiement 2025
947 320 €	707 320 €	240 000 €

Révision de l'enveloppe et des crédits de paiements

Nouveau montant de l'autorisation d'engagement	Réalisation 2024	Crédits de paiement 2025
744 492,57 €	544 492,57 €	200 000,00 €

2/ CREATION DE L'AE "GOTHIQUES"

Montant de l'autorisation d'engagement 2025	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiement 2026
920 420 €	680 420 €	240 000 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

3/ CLOTURE DE L'AE "ANIMAUX FANTASTIQUES"

Montant de l'autorisation d'engagement	Montant total réalisé	Crédits annulés	Crédits de paiements 2023	Réalisation 2023	Crédits de paiement 2024	Réalisation 2024
1 092 000 €	1 019 681,61 €	72 318,39 €	787 000 €	784 983,09 €	305 000 €	234 698,52 €

4/ CLOTURE DE L'AP DE RENOUVELLEMENT DES ECLAIRAGES MUSEOGRAPHIQUES - EQUIVALENTE EN DEPENSES ET RECETTES

Montant de l'autorisation d'engagement	Montant total réalisé	Crédits annulés	Réalisation 2023	Réalisation 2024
1 599 162,79 €	1 599 156,45 €	6,34 €	979 412,39 €	499 993,66 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

5/ REVISION DE L'AP "TRAVAUX DE REFONTE DE LA GALERIE DU TEMPS"

Situation actuelle

Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
1 991 518 €	26 835 €	1 883 183 €	81 500 €

report des crédits de paiement

Montant de l'autorisation de programme	Réalisation 2023-2024	Crédits de paiement 2025
1 991 518,00 €	1 401 464,13 €	590 053,87 €

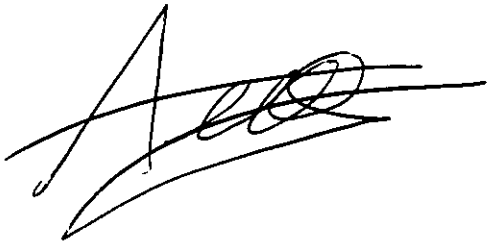

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 062-200027662-20250328-D_2025_008-DE